

Communiqué du **13-07-2009**

Grippe A/H1N1 : la Belgique passe de la phase d'endiguement à la phase d'atténuation ce 14 juillet

Les Ministres de la Santé des Etats-membres de l'UE se sont concertés à l'occasion de la réunion informelle du 6 juillet dernier pour un passage européen à la phase d'atténuation de la grippe A/H1N1, où chaque pays détermine le moment idéal pour passer à cette phase. Il s'agit par ailleurs d'une recommandation de l'OMS et de l'ECDC.

La Belgique a décidé, de manière concertée au niveau de l'autorité fédérale et des entités fédérées de passer dès demain 14 juillet passer de la stratégie 1A de confinement à la stratégie 1B d'atténuation.

L'objectif des autorités belges est de se préparer – à tous les niveaux de pouvoir – dès la seconde quinzaine de juillet, au retour massif de vacanciers de pays où le virus A/H1N1 circule beaucoup.

L'objectif des mesures qui seront prises dans la phase 1B n'est plus d'endiguer et de retarder la pandémie mais bien d'en réduire l'impact médical et socio-économique tout en assurant les soins adéquats à la population en cas d'infection.

Une première phase d'endiguement très efficace

Entre le 27 avril et le 13 juillet 2009, 616 échantillons ont été testés par l'ISP et 126 patients ont été diagnostiqués porteurs du virus de la grippe A/H1N1. De même, plus de 800 personnes ont reçu des antiviraux de manière préventive.

Cette première phase nous a permis de tester positivement l'efficacité des procédures du plan Influenza et de nous familiariser avec le virus qui s'avère à l'heure actuelle d'un niveau de dangerosité relatif, équivalent à celui de la grippe saisonnière.

Passage à la phase 1B : qu'est ce qui change concrètement ?

- Traitement des personnes présentant des symptômes grippaux

Dans le cas de patients présentant les symptômes grippaux , le médecin généraliste ne réalisera plus de prélèvement qui est ensuite analysé par le laboratoire de l'Institut scientifique de Santé publique (ISP) pour confirmer qu'un patient est atteint ou non de la grippe A/H1N1. Il soignera ses patients au cas par cas en fonction des symptômes qu'ils présentent selon les traitements habituels de la grippe saisonnière.

- Un vigilance particulière pour les personnes à risque

Les patients appartenant à un groupe à risque seront suivi de près. Ce seront les seuls à être encore traités aux antiviraux. Il s'agit :

- des patients avec une maladie chronique du système respiratoire en ce inclus, les patients, ayant reçu une prescription de médicaments pour l'asthme endéans les 3 ans.

- des patients avec une pathologie cardiaque chronique
- des patients avec une insuffisance rénale ou hépatique modérée à sévère
- des patients immunodéprimés dus à une maladie ou à un traitement
- des patients diabétiques
- des femmes enceintes
- des personnes de plus de 65 ans
- des enfants de moins de 5 ans
- des patients hospitalisés pour un tableau clinique grave sous réserve du délai de 48 heures
- Mise en place d'un système de surveillance épidémiologique

L'impact de la propagation du virus et des traitements prodigués fera l'objet d'une surveillance étroite par le biais du réseau des médecins vigies : ces quelque 200 médecins généralistes volontaires, dont les patients sont représentatifs de l'ensemble de la population, procéderont à la collecte continue et systématique d'informations concernant les personnes atteintes du virus et l'efficacité des traitements prodigués. Les données ainsi recueillies seront extrapolées à l'échelle nationale.

Au niveau de la communication

Différents axes de communication seront développés :

- Communication aux médecins et aux services d'urgence

Une communication à destination de chaque médecin généraliste sous forme de courrier personnalisé sera envoyée par les Communautés. Il présente en détail les procédures les concernant dans le cadre de la phase 1B. Le contenu de ce courrier sera également disponible sur le site du Commissariat Influenza www.influenza.be. Les médecins pourront par ailleurs s'abonner à la newsletter Influenza qui leur permettra de se tenir au courant de toute évolution du virus, des traitements disponibles ou de l'éventuelle mise en place de nouvelles procédures.

- Communication aux pharmaciens

Une information spécialisée sera également transmise par l'Agence des Médicaments vers les pharmaciens : en effet, beaucoup d'entre eux sont directement interrogés par la population. Leur rôle d'information et de conseil prend ici tout son sens.

- Communication grand public

Le site du Commissariat Influenza www.influenza.be reprend tous les conseils pratiques de vigilance pour les personnes qui se rendent à l'étranger. Il reprend également toutes les informations utiles sur le virus et sa propagation.

Les folders actuels reprenant les précautions d'usage et les symptômes à surveiller au retour de l'étranger continueront à être distribués dans les aéroports.

Une campagne préventive spécifique d'hygiène sous forme d'affichettes sera distribuée à grand échelle.

- Call center Influenza

Pour toute question, le Call Center Influenza est accessible au numéro gratuit **0800 99 777**, du lundi au vendredi de 8h à 17h et le week-end de 9h à 17h.

La mise a disposition d'antiviraux et de masques chirurgicaux

C'est le Ministre de l'Intérieur qui coordonne l'information aux autorités provinciales et communales.

Les stocks d'antiviraux et de masques sont déjà sur palettes, étiquetés et prêts à l'envoi vers les grossistes répartiteurs désignés pour chaque province. Une fois ces stocks répartis, leur distribution aux communes se fera sous l'autorité du Gouverneur de Province et feront l'objet d'un enregistrement précis.

Les points de contact locaux de soins de santé sont activés au niveau communal. Ils sont chargés de coordonner la gestion et la distribution des antiviraux et des masques chirurgicaux parmi les médecins généralistes de leur commune, ceci afin que ces stocks soient aussi proches que possible de la population. Ces points de contact communaux se prépareront aussi à leurs autres fonctions qui ne sont pas encore activées pour le moment. Le suivi de l'activation des points de contact communaux dans l'ensemble du pays est assuré par les gouverneurs de province.

En ce qui concerne les vaccins, la Ministre Onkelinx poursuit avec son équipe les négociations sur les contrats. Toutes les informations seront communiquées en temps utile. Ces vaccins seront disponibles gratuitement fin septembre, début octobre.